

ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION D'ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



APPRENDRE ET SE FORMER, ACTIVEMENT



100%
DES PERSONNES
AYANT SUIVIES UNE VAE
EN 2020 SONT SATISFAITES

100%
DE RÉUSSITE
LES DIPLOMÉS SUR
LES PLUS DEMANDÉS
EN 2020

CONTENUS

Information conseil :

- présentation de la procédure et des différentes étapes
- vérification des critères de recevabilité
- aide aux choix du diplôme
- Appui à la rédaction du CERFA et mise en relation avec le certificateur

Descriptif de l'activité :

- choisir les activités caractéristiques au regard du référentiel professionnel
- décrire ces activités pour identifier les compétences et aptitudes à faire paraître dans le dossier

Appui à la rédaction du dossier :

- classer, structurer les informations
- relecture et analyse du dossier
- formuler des propositions et suggestions pour l'amélioration du dossier

Conseil pour l'entretien avec le jury de validation :

- aider le candidat à repérer ses points forts et ses points faibles en lien avec le référentiel
- Modalités d'organisation du jury.

Après examen du dossier constitué par le candidat et l'entretien, le jury se prononce sur la validation totale (diplôme, titre ou CQP obtenu), partielle (un ou plusieurs blocs de compétences) ou la non-validation des acquis de l'expérience.

METHODES MOBILISEES

- Suivi individuel en présentiel ou en visio
- Entretien d'explicitation individuel ou collectif

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Supports de formation adaptés selon les handicaps
- Progression et activités pédagogiques adaptées à l'apprenant
- L'ENILV est engagée dans le référentiel H+ FORMATION, démarche qualitative de la Région Auvergne Rhône Alpes

OBJECTIFS

- Certifier les compétences des salariés de votre entreprise
- Motiver et fidéliser vos salariés
- Développer l'employabilité de vos salariés
- Accompagner les évolutions internes

DURÉE

Accompagnement individuel : 8 à 20 heures en fonction de l'entretien de positionnement.

DELAIS D'ACCÈS

- Tout au long de l'année
- Prise de contact avec une accompagnatrice VAE et proposition d'un RDV (en présentiel ou en visio) sous 15 jours

PUBLIC CONCERNÉ / PRE-REQUIS

Toute personne qui peut justifier d'au moins une année :

- d'activité salariée, non salariée,
- bénévole en rapport avec la certification
Sous réserve de la recevabilité du ministère valideur

COÛTS

60 à 70 € par heure d'accompagnement individuel selon le mode de financement (CPF, individuel -fonds propres-, entreprise, OPCO, Pôle Emploi...)

LIEU / CONDITIONS D'ACCUEIL

Accessibilité : gare SNCF : 5 mn
sortie d'autoroute : 5 mn

Anais SACHET : 04.50.03.47.13

Audrey CHARPENTIER : 04.50.03.47.13

MAJ 27/04/21



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDS DE LA NATURE